

Plafonnement de la commission de dépôt et Modification de la composition du comité d'investissement

FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE

Fonds Commun de Placement de Catégorie Obligataire

Agrément du CMF n°64-2014 du 23 décembre 2014

Adresse : 5 rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

Plafonnement de la commission de dépôt

La société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT en sa qualité de gestionnaire de FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE informe le public et les porteurs de parts que la commission du dépositaire AMEN BANK fixée initialement à 0,15% HT de l'actif net l'an avec un minimum de 5 000 dinars HT par an sera plafonnée à un maximum de 15 000 dinars HT par an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 8 avril 2021.

Modification de la composition du comité d'investissement

Le conseil d'administration de la société SMART ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 11 mars 2021, a décidé de désigner Monsieur Karim SOUIDI en tant que membre du comité d'investissement du fonds.

Ainsi, le comité d'investissement du FCP sera composé des membres suivants :

- M. Ghassen BELHADJ JRAD : Directeur Général de SMART ASSET MANAGEMENT
- M. Jaleddine HENCHIRI : Président du Conseil d'Administration de SMART ASSET MANAGEMENT
- M. Ahmed BEN JEMAA : Directeur de la Gestion chez SMART ASSET MANAGEMENT
- M. Karim SOUIDI : Gestionnaire du portefeuille du fonds chez SMART ASSET MANAGEMENT

Le prospectus de « FCP SMART EQUILIBRE » mis à jour sous le numéro 15-0922/A001 en date du 31 mars 2021 tenant compte des modifications précitées et des modifications entrées en vigueur le 4 janvier 2021, ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour seront mis à la disposition du public sans frais auprès de la société SMART ASSET MANAGEMENT sise au 5, rue Mustapha Sfar - 1002 Tunis Belvédère.